

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 17/003 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE D'ORIENTATION ET DE GESTION CONSULTATIF DE LA CINEMATHEQUE DE CORSE

SEANCE DU 26 JANVIER 2017

L'An deux mille dix-sept et le vingt-six janvier, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ARMANET Guy, BENEDETTI François, BERNARDI François, BIANCUCCI Jean, BORROMEI Vanina, BUCCHINI Dominique, CANIONI Christophe, CASALTA Mattea, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, CESARI Marcel, CHAUBON Pierre, COLOMBANI Paul-André, COMBETTE Christelle, CORDOLIANI René, FAGNI Muriel, FILIPPI Marie-Xavière, GRIMALDI Stéphanie, GUIDICELLI Lauda, GUIDICELLI Maria, GUISEPPI Julie, LACOMBE Xavier, LEONETTI Paul, MARIOTTI Marie-Thérèse, MONDOLONI Jean-Martin, MURATI-CHINESI Karine, NADIZI Françoise, NIVAGGIONI Nadine, OLIVESI Marie-Thérèse, ORSONI Delphine, OTTAVI Antoine, PARIGI Paulu Santu, POLI Laura Maria, PONZEVERA Juliette, PROSPERI Rosa, SANTUCCI Anne-Laure, SIMEONI Marie, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, TOMA Jean, TOMASI Petr'Antone, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme BARTOLI Marie-France à Mme OLIVESI Marie-Thérèse
M. BARTOLI Paul-Marie à M. TATTI François
M. GIACOBBI Paul à Mme GUIDICELLI Maria
M. PUCCI Joseph à M. BERNARDI François
Mme RISTERUCCI Josette à M. BUCCHINI Dominique
M. de ROCCA SERRA Camille à M. MONDOLONI Jean-Martin
M. ROSSI José à Mme MURATI-CHINESI Karine
M. SANTINI Ange à Mme MARIOTTI Marie-Thérèse
Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette à Mme COMBETTE Christelle.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** la délibération n° 13/061 AC de l'Assemblée de Corse du 15 mars 2013 déclarant sans suite la procédure de délégation de service public relative à la gestion des activités de la Cinémathèque de Corse et approuvant la reprise en régie,

VU la délibération n° 13/103 AC de l'Assemblée de Corse du 17 mai 2013 approuvant les modalités de fonctionnement de la Cinémathèque de Corse en régie simple,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse, amendé,

SUR rapport de la Commission du Développement Social et Culturel,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

MODIFIE la composition du conseil scientifique d'orientation et de gestion consultatif de la Cinémathèque de Corse, présidé par le Président du Conseil Exécutif de Corse de la manière suivante :

- 8 représentants de l'Assemblée de Corse ;
- 1 représentant du Conseil Economique, Social et Culturel de Corse ;
- 8 membres du bureau de l'association « La Corse et le Cinéma » ;
- 1 représentant de l'Institut National de l'Audiovisuel ;
- 1 représentant du Centre National du Cinéma et de l'Image Animée ;
- 1 représentant de la Cinémathèque française ;
- 1 représentant du Syndicat Mixte de gestion de l'espace culturel « Jean-Paul de ROCCA SERRA » ;
- 1 représentant de l'Università di Corsica ;
- 1 personnalité qualifiée désignée par le Président du Conseil Exécutif de Corse.

ARTICLE 2 :

MODIFIE l'article 6 - alinéa 3 de la délibération n° 13/061 AC susvisée de la manière suivante : « **que ce conseil se réunira au minimum deux fois par an** ».

ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 26 janvier 2017

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI

ANNEXE



**MODIFICATION DE LA LISTE DES MEMBRES
DU « CONSEIL SCIENTIFIQUE D'ORIENTATION ET DE GESTION
CONSULTATIF DE LA CINEMATHEQUE DE CORSE »**

**Rapport du Président
du Conseil Exécutif de Corse**

Raportu di u Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica

Le rapport que j'ai l'honneur de soumettre à votre examen a pour objet de modifier la liste des membres du « Conseil scientifique d'orientation et de gestion consultatif de la Cinémathèque de Corse » (CSOG) créé par la délibération n° 13/061 AC de l'Assemblée de Corse du 15 mars 2013 (article 6) et dont la composition a été décidée par la délibération n° 13/103 AC de l'Assemblée de Corse du 17 mai 2013 (article 1), approuvant les modalités de fonctionnement de la Cinémathèque de Corse en régie simple.

I. Représentation Actuelle

En effet, la présidence revenant au Président du Conseil Exécutif de Corse, la représentation du CSOG a été établie comme suit :

- ✓ 8 représentants de l'Assemblée de Corse,
- ✓ 1 représentant du Conseil Economique, Social et Culturel de Corse,
- ✓ 8 membres du bureau de l'association « La Corse et le Cinéma »,
- ✓ 1 représentant de l'Institut National de l'Audiovisuel,
- ✓ 1 représentant du Centre National du Cinéma et de l'image animée,
- ✓ 1 personnalité qualifiée désignée par le Président du Conseil Exécutif de Corse.

II. Proposition de modification

Lors du CSOG du 2 août 2016, présidé par Mme la conseillère exécutive, Josepha GIACOMETTI, une résolution a été prise, portant sur l'ajout au sein de ce conseil consultatif des institutions suivantes :

- ✓ 1 représentant de la Cinémathèque Française,
- ✓ 1 représentant du Syndicat Mixte de gestion de l'espace culturel « Jean-Paul de ROCCA SERRA ».

La Cinémathèque Française est un partenaire incontournable et privilégié de la Cinémathèque de Corse, son expertise en termes de patrimoine, de programmation et d'éducation à l'image est indispensable au CSOG.

S'agissant du Syndicat Mixte (gestionnaire du bâtiment pour le compte de la Collectivité Territoriale de Corse ainsi que de la Commune de Portivechju), sa représentation au sein du CSOG, est également indispensable en vue d'une

information régulière et transparente auprès du conseil au regard des problèmes liés au bâtiment (locaux de conservation non conformes) et des préconisations en vue de la résolution de ceux-ci.

Par ailleurs, le Conseil Exécutif de Corse avait désigné en 2014, Mme Colomba Sansonetti (Responsable pédagogique des filières audiovisuelles et cinéma de l'Institut Universitaire de Technologie di Corsica) en tant que personnalité qualifiée.

L'Université de Corse devant être un partenaire privilégié de la Cinémathèque de Corse, il vous est également proposé de rajouter à la liste des membres du CSOG : 1 représentant de l'Università di Corsica. Ceci permettra de désigner si cela s'avérait nécessaire une autre personnalité qualifiée.

Je vous propose de bien vouloir en délibérer.